



COMMUNIQUÉ OFFICIEL N°3

07-12-22

PROTÉGEONS NOS LICENCIÉS

La Fédération Française de Football a fait de la protection de ses licenciés un axe majeur de son engagement sociétal. Les Districts et Ligues sont des relais de proximité, de terrain et jouent aussi leur rôle sur ces sujets d'une importance capitale tout au long de l'année et à chaque fois que cela est utile.

Aujourd'hui, plus que jamais le District de Football de la Mayenne tient à rappeler son inconditionnel dévouement dans l'accompagnement des clubs et tous les licenciés qui pourraient être victimes ou témoins d'un acte répréhensible. Notre mission est de vous guider pour que vous ne vous sentiez jamais seuls et de vous faciliter la tâche dans ces démarches.

UNE VICTIME N'EST JAMAIS COUPABLE !

Nous en profitons pour rappeler les coordonnées de l'association « FRANCE VICTIMES » au : 01.73.038 442
Cette ligne est dédiée aux licenciés de la FFF. Cette association a pour objectifs de promouvoir et de développer l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance et la prise en charge des victimes par des professionnels et experts.

Les principaux objectifs de « FRANCE VICTIMES » sont :

- La définition et l'évaluation des missions d'aide aux victimes,
- La coordination et le soutien aux associations d'aide aux victimes adhérentes,
- L'information et la sensibilisation des professionnels et du public à l'aide aux victimes.

Nous serons toujours là pour vous accompagner dans vos démarches sur ces thématiques. Qu'il s'agisse de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou de n'importe quel autre fait qui vous a porté préjudice.

Nous restons plus que jamais à votre écoute et disposition.

Bien à vous,

Nicolas POTTIER

Président du District de Football de la MAYENNE